

## ÉTUDE ET RAPPORT

# Plus de 20 millions de salariés ont connu des problèmes de santé liés au travail

**À retenir**

Les salariés européens sont plus exposés aux maladies professionnelles qu'aux accidents du travail.

Les troubles musculo-squelettiques représentent le problème de santé le plus souvent cité.

La pression du temps est vécue comme un facteur mental affectant le bien-être de plus d'un tiers des salariés européens.

**A** partir de l'enquête annuelle sur les forces de travail dans l'UE menée en 2007, Eurostat a extrait des indications sur l'exposition des salariés aux accidents du travail et aux maladies professionnelles. « Par rapport à la dernière enquête comparable de 1999, souligne Elke Schneider, chargée de projets à l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail de Bilbao, il semble que les accidents soient en baisse. Une tendance d'ailleurs confirmée par les chiffres officiels d'autres instruments de suivi. En revanche, les problèmes de santé sont en hausse. » Les données apportent des informations intéressantes, « même si une grande prudence est de rigueur dès lors que l'on compare les réponses données par les salariés selon leur pays d'origine », prévient Laurent Vogel, directeur du département santé et sécurité de l'Institut syndical européen.

**Plus de problèmes de santé que de sécurité**

Sur une période de douze mois, 3,2 % des salariés travaillant dans l'UE ont connu un accident du travail, ce qui représente 7 millions de travailleurs. Sur ce total, 0,7 % ont cessé le travail pour une période supérieure à un mois. Le taux de salariés victimes d'un accident du travail varie selon un rapport de plus de 1 à 10 parmi les 27 États membres, soit entre 0,6 % pour la Bulgarie et 6,3 % pour la Finlande. La France est en deuxième position, avec 5,4 %, juste devant la Suède et l'Autriche (5,1 %). L'accident du travail est suivi d'un arrêt de travail dans 73,4 % des cas en moyenne dans l'UE avec des taux supérieurs à 90 % en République tchèque (94,2 %) et en Pologne (94,1 %). La France est à 65,8 % avec un peu plus d'arrêts de travail que la Grande-Bretagne (61,5 %) ; la Suède fermant la marche avec un taux de 34,2 %.

Sur l'ensemble des accidents du travail, les accidents de trajet représentent 9,6 % du total et concernent principalement les hommes, impliqués dans 71 % de ces accidents.

Selon Eurostat, le nombre de travailleurs ayant connu un problème

de santé est nettement supérieur au nombre de ceux ayant eu un accident du travail : 8,6 % des travailleurs dans l'UE ont connu au moins un problème de santé lié au travail au cours des douze mois précédant l'étude, soit 20 millions de personnes, à comparer aux 7 millions de salariés touchés par un accident du travail. Le taux passe à 2,1 % pour les personnes ayant eu au moins deux problèmes de santé liés au travail dans la même période. À noter que le chiffre ne prend en compte que les salariés en emploi et non les personnes ayant quitté leur emploi en raison d'une maladie professionnelle. La situation varie fortement d'un État membre à l'autre avec des taux largement inférieurs à la moyenne communautaire en Irlande (3,2 %), au Luxembourg (3,8 %), en Lituanie (4 %) et en Lettonie (4,1 %). Les taux les plus élevés se trouvent en Pologne (22,2 %), en Finlande (24,5 %), en Autriche (15 %) et en Suède (14,3 %).

**Les troubles musculo-squelettiques en tête**

Parmi ces problèmes de santé au travail on retrouve, en tête, les troubles musculo-squelettiques (TMS) : 28 % des salariés ont déclaré des problèmes de dos, 19 % des douleurs aux articulations du cou, des épaules, des bras ou des mains, et un peu plus de 10 % des TMS aux membres inférieurs. Arrivent ensuite, avec 14 % des personnes interrogées, les problèmes de dépression, de stress ou d'anxiété. Si les hommes sont plus sujets à des problèmes de dos que les femmes, ces dernières sont en revanche plus exposées aux problèmes d'articulation et de stress, de dépression ou d'anxiété. L'âge constitue un facteur aggravant à l'exposition aux TMS puisque les tranches des 45-54 ans et des 55-64 ans sont les plus concernées, avec près de 12 % des salariés qui déclarent souffrir de TMS dans chacune de ces deux catégories.

Le nombre de salariés exposés à des facteurs mentaux affectant leur bien-être est de 27,9 % dans l'UE. Cinquante six millions de salariés sont ainsi exposés à des charges men-

tales qui résultent essentiellement de la pression du temps (plus d'un travailleur sur cinq). Les plus touchés sont les plus qualifiés (37,76 % des hommes et 35,84 % des femmes), même si la pression liée au temps frappe toutes les catégories de travailleurs. Parmi les autres charges mentales citées figurent le harcèlement (qui concerne 3,4 % des femmes et 2,1 % des hommes) et la violence (2,3 % des femmes et 2,1 % des hommes).

Les métiers de la santé et des services sociaux présentent le plus de cas de pathologies liées au stress, à l'anxiété et à la dépression : un peu plus de 40 % des salariés sont exposés à une de ces pathologies. Ce taux dépasse les 30 % dans les secteurs des administrations publiques et de sécurité sociale, de la finance et des transports.

**Le sentiment d'exposition aux risques mentaux et physiques**

Une forte disparité apparaît également entre les pays. Si 27,9 % des salariés s'estiment exposés à l'un de ces facteurs, ils sont les plus nombreux aux Pays-Bas (63,3 %), la France venant en deuxième position (49 %) devant la Finlande (40,3 %) et la Suède (40,2 %). La France occupe une place surprenante pour le taux de salariés exposés à un facteur de risque en matière de santé physique : alors que la moyenne communautaire est à 40,7 %, la France est à 70 %, très loin devant le deuxième pays, les Pays-Bas (54 %). « Ce chiffre peut signifier [que les Français] ont beaucoup plus conscience des risques que les salariés des autres pays, peut-être en raison de la médiatisation et du drame de l'affaire de l'amiante, qui les a sensibilisés », avance Laurent Vogel. « Il faut savoir aussi que les États posent à l'occasion de cette enquête des questions complémentaires et plus précises, ajoute Elke Schneider. En l'occurrence, c'est le cas de la France, ce qui peut aussi expliquer pourquoi les réponses sont plus détaillées et les chiffres plus élevés. » ■

► Eurostat, *Statistics in Focus* n° 63/2009.